

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

Voir aux dernières nouvelles.

ROUBAIX, 11 MAI 1871

Adresse de la Presse de Province
à l'Assemblée Nationale

Messieurs les députés,

Les journaux soussignés ont tous porté et soutenu les listes électorales qui ont trompé, le 8 février, et qui ont donné à la France la plus belle Assemblée qui ait de puis longtemps tenu en main nos destinées. Ils sont donc même de traduire exactement la pensée de vos électeurs et de définir le sens de votre mandat.

Nous nous sommes émus, Messieurs, d'entendre des voix factieuses attaquant votre autorité, et nous nous étions un moment étonnés de vous imposer un mandat qui n'est ni le nôtre, ni celui de vos électeurs dont nous sommes les interprètes. Des commissions municipales, fruit de l'arbitraire dictatorial, quelques conseils élus sous des impressions orageuses et sortant de leurs attributions, un petit nombre de gardes nationales s'arrogeant le droit de délibérer sous les armes et de commander à ceux à qui elles sont tenues d'obéir, vous envoient des adresses, les unes injurieuses, les autres presque menaçantes, toutes insolites et déplacées. La presse conservatrice et libérale proteste contre ces adresses, qui ne sont que le produit d'un mot d'ordre et dont l'exemple est parti du Conseil municipal de Lyon.

Les signataires de ces adresses, Messieurs, ne sont pas vos électeurs; ils ont tous voté pour des candidatures démagogiques hostiles à vos votes; vous n'êtes donc pas leurs mandataires. Ce ne sont que les vaincus du scrutin qui se mêlent au républicain. Après avoir proclamé l'infailibilité du suffrage universel, ils viennent à se révolter contre l'arrêt qui les condamne.

Il ne s'agit pas de convenir que la voix bruyante de cette minorité domine celle du pays qui vous a choisis, qui est avec vous, qui est résolu à vous faire respecter et à se faire respecter lui-même. Votre mandat, Messieurs, est clairement défini et ne saurait faire doute pour ceux qui prennent un criminel intérêt aux désastres de la patrie. Vous n'avez pas le droit de vous séparer avant d'avoir terminé votre tâche; et votre devoir est de donner au pays ce que le pays attend de vous. Vous avez défini vous-même votre mission, lorsque, à l'unanimité de vos voix, et sans contradiction de la part de vos électeurs, vous avez dit, le 21 mars 1871, dans une proclamation au peuple et à l'armée: « Nous vous conservons intact le dépôt que vous nous avez commis pour sauver, organiser et constituer le pays. »

La première partie de votre tâche, celle qui a dû coûter le plus à vos cœurs patriotiques, est accomplie. Vous avez accepté les suprêmes sacrifices commandés par nos malheurs et subi les nécessités dont vous n'étiez pas responsables. La France attend de vous le même courage pour dompter l'anarchie, et une

sage direction pour la remettre sur le chemin de ses glorieuses destinées.

Nous tendons pour des parricides ceux qui, après avoir été lâches devant l'ennemi étranger, tournent aujourd'hui leurs fustils contre l'armée française; ceux qui, après avoir embrassé la résistance de Paris, ont fait de ce la grande cite le quartier général de la Révolution cosmopolite; ceux qui se sont incorporés à une bande de forcenés et de repris de justice; ceux qui provoquent en province l'établissement de Communes insurrectionnelles; ceux qui suscitent d'affreuses convulsions intestines après les désastres inouis de l'invasion. Nous à qui les idées de décentralisation sont chères, qui avons, les premiers, réclamé les franchises communales et les libertés provinciales, nous déclarons hautement que la Commune, telle qu'elle est installée à Paris et qu'on voudrait la planter ailleurs, est une institution surannée du Moyen-Age, que ce prétendu fédéralisme causerait le déchirement de l'unité nationale, si laborieusement préparée et consommée par nos pères, et que la décentralisation ainsi pratiquée serait une véritable dissolution. Vous achèverez avec énergie et promptitude la victoire de l'ordre social et de la liberté sur les auteurs de ces tentatives impies. Le pouvoir exécutif, issu des suffrages de l'Assemblée souveraine, et qui doit toujours être la fidèle expression de vos vœux et de vos sentiments, se montrera clémente pour de nombreux coupables qui ne sont qu'égarés; mais il purgera résolument notre sol des scélérats à qui nous devons tant de calamités, et des ramassis d'étrangers qui déshonorent Paris.

Vous nous aiderez ensuite, Messieurs les Représentants, à refaire une société vraiment chrétienne et française; une société d'où Dieu, source et sanction de tous les devoirs, ne soit plus absent; une société où tous les droits, ceux de l'individu comme ceux de la famille, ceux du plus humble citoyen aussi bien que ceux du plus grand, soient garantis avec la même sollicitude; une société où l'ordre et la liberté se prêtent désormais un mutuel appui, sans sacrifice ou altération de l'un ni de l'autre.

La France honnête, la France qui aspire au travail, au repos, à la sécurité, la vraie France qui veut reprendre un jour son rang dans le monde, est avec vous, Messieurs; vous êtes et vous resterez ses dignes représentants. Vos électeurs vous suivent dans vos pénibles travaux, dans vos efforts, et vos épreuves sont les nôtres. La presse de province, interprète naturelle de la pensée publique, croit remplir un devoir et espère vous être agréable, en vous assurant de tout son concours dans l'œuvre de salut et de rénovation qui vous a été confiée par la volonté nationale.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, Vos dévoués serviteurs.

Abbeville, à Abbeville.
Alain Délois, à Dôle.
Conciliateur, à Trécon.
Courrier de l'Allier, à Montluçon.

Courrier de Bourges, à Bourges.
Courrier de Rennes, à Rennes.
Courrier de St-Nazaire, à St-Nazaire.
Courrier de la Seine, à Paris.
Courrier du Jura, à Louis-le-Saintier.
Décentralisation, à Lyon.
Echo rouennais, à Rouen.
Echo roche nois, à La Rochelle.
Echo de la Sologne, à Fontenay-aux-Lognon.
Echo de la province, à Toulouse.
Echo de Taru, à Caen.
Eugène Paturel, à Caubrai.
L'Europe, à Evreux.
Franche-Comté, à Besançon.
La Gallie, à Parthenay.
Gazette de L. N. G. G., à Toulouse.
Gazette du Bas-Languedoc, à Nîmes.
Gazette du Midi, à Marseille.
Gazette de Normandie, à Rouen.
Gazette de l'Ouest, à Nantes.
Le Gers, à Auch.
Impartial du Finistère, à Quimper.
Indépendance bretonne, à St-Brieuc.
Indépendant du Centre, à Clermont-Ferrand.
Journal de Balbec, à Balbec.
Journal d'Elouf, à Elouf.
Journal de Focallquier, à Focallquier.
Journal de Mâcon, à Mâcon.
Journal de Maine-et-Loire, à Angers.
Journal de l'Oise, à Beauvais.
Journal de Rennes, à Rennes.
Journal de Roubaix, à Roubaix.
Journal de St-Jean d'Angely, à St-Jean-d'Angely.

Journal de Trécon, à Trécon.
Journal de Vitre, à Vitre.
Mémorial de l'Allier, à Moulins.
Mémorial du Puy-de-Dôme, à Chatelleraut.
Mercure apstinien, à Apt.
Mercure ségréen, à S. G.
Messager de l'Allier, à Moulins.
Messager de Toulouse, à Toulouse.
Océan, à Brest.
L'Ordre, à Mayenne.
L'Ordre et la Liberté, à Caen.
Propagateur des Charentes, à Saintes.
Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais, à Lille.

La Savoie, à Chambéry.
Semeur de l'Oise, à Clermont-sur-Oise.
Union bretonne, à Nantes.
Union de l'Ouest, à Angers.
Union du Sud-Ouest, à Agen.
Union de la Saône-et-Loire, à Mâcon.
Union savoyenne, à Annecy.
Le Var, à Draguignan.
(La liste des adhésions reste ouverte.)

Les Devoirs de l'Assemblée

M. le comte de Moun a déposé, sur le bureau de l'Assemblée, dans la séance du 2 mai un rapport sommaire dont l'avait chargé la deuxième commission d'initiative parlementaire sur la proposition de M. le général de Division Martin des Pallières, relative au recrutement de l'armée.

Ce rapport a pu se conclure par des considérations d'une haute portée; nous en détachons ce passage: « Dans ces circonstances fatales nous sommes contraints de ne discuter que des lois transitoires ou d'exception; il est temps que l'Assemblée fasse quelque chose de durable et aborde enfin, les lois organiques. Nous ne devons en avant de donner un gouvernement à la France. Nous devons lui assurer le repos et la force et la stabilité, sans quoi, comme tous ceux qui l'ont précédé, il aura bientôt disparu. »

Voilà une déclaration qui sera au goût des uns et de tous ceux qui, n'ayant pas nommé l'Assemblée, veulent la renverser en limitant son mandat. Elle n'en est pas moins importante et des

plus opportunes; c'est une réponse énergique aux menées de la démagogie et la preuve du sentiment profond de ses devoirs par l'Assemblée.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les résultats généraux du scrutin qui vient de se fermer, correspondent avec assez d'exactitude à notre situation expectante et incertaine. La surexcitation des esprits, encore très-vive, n'a pas laissé assez de sang-froid pour comprendre que la lutte ne devait pas avoir de caractère politique. Cette lutte a été conduite presque exclusivement entre la droite et la gauche; le centre s'est généralement abstenu, mais il a quelquefois aidé cette dernière de ses votes.

On appelle du nom de centre, cette masse considérable d'électeurs, sans convictions, politiques, qui est toujours prête à soutenir le pouvoir existant, quel qu'il soit. Le 8 février, elle a favorisé le triomphe des hommes d'ordre parce qu'il n'y avait pas de gouvernement et qu'il fallait en constituer un. Aujourd'hui, elle s'abstient ou incline à gauche, parce que l'attitude du pouvoir exécutif est incertaine ou penche de ce côté.

Qui pourrait dire, en effet, si les sympathies du chef de ce pouvoir, et, par conséquent, le but où il tend, concordent avec les vœux de la majorité de l'Assemblée ou avec les projets de la minorité? par les antécédents de sa longue carrière, il appartenait à la première, tandis que par le choix de ses ministres, par des paroles contraires au programme proclamé, il donnait à la seconde des gages qui lui valaient sa confiance. Cette conduite, peut-être habile, parce qu'elle a maintenu l'équilibre entre des tendances très-diverses; mais elle a produit un résultat fâcheux en faisant naître de l'hésitation dans le grand mouvement auquel nous devons le vote conciliateur du 8 février. Ce mouvement s'est arrêté, parce que la masse flottante et indécise des électeurs se réservait, attendant que la balance penche définitivement d'un côté ou de l'autre.

Là, nous paraît être de signification exacte du vote du 30 avril et des abstentions; elle fait suffisamment comprendre la gravité du danger qui menace l'élection pour l'Assemblée nationale, et cette situation équivoque dure encore au moment où elles s'effectuent.

Au surplus, il n'y a pas lieu de se préoccuper beaucoup de la composition des conseils municipaux qui viennent de nous donner les récentes élections; car, leur existence sera, se'on toute probabilité, aussi éphémère que la loi sous laquelle ils ont été élus; d'après l'amendement Frenean, devenu le paragraphe premier de l'art. 1^{er} de la loi, elle doit cesser le jour de la promulgation de la loi organique à intervenir; or, dans la séance du 1^{er} mai, on a annoncé que le projet de cette loi serait prêt dans quinze jours, la commission de décentralisation ayant hâté son travail, parce qu'elle a compris que la constitution de la commune, pierre angulaire de toute réorganisation administrative, devait la précéder.

Il est permis d'espérer qu'alors, la situation se sera éclaircie, et le calme prédominera assez, pour qu'on comprenne partout la nécessité d'exclure toute préoccupation d'opinions politiques, dans le choix d'hommes strictement chargés du soin de bien administrer la commune, et de sauvegarder la responsabilité qui lui sera, sans doute, imposée, comme sanction nécessaire d'une autonomie ou liberté plus étendue.

H. DE BOVIS.

Assemblée Nationale

Séance du 9 mai

Présidence de M. Léon de Malleville.

A 3 h. 1/2 la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté, après une réclamation relative à un vote émis dans le scrutin et qui était affirmatif dans le sens des conclusions de la Commission, vote émis, dit l'honorable membre, après le discours éloquent de M. Victor-Lefranc.

M. Jozon, Jourd'heux et un autre membre de la gauche, déposent une proposition relative à l'affirmation de la République. Quelques exclamations accueillent à droite cette proposition qui suivra la voie réglementaire de l'initiative parlementaire.

L'ordre du jour, au lieu de la discussion de la prise en considération de la proposition de M. Combet-Poulard tendant à déterminer la réduction du privilège des propriétés d'immeubles affectés à une destination industrielle ou commerciale, lorsque l'industriel ou le commerçant qui les occupe tombe en faillite.

Conformément aux conclusions de la Commission, la prise en considération de la proposition Combet-Poulard est votée sans objection.

Vient ensuite la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. M. Caméard de Lafayette, Rivoille et plusieurs de leurs collègues, tendant à obtenir la création d'une commission de 30 membres, dite de la réorganisation de l'armée. La Commission conclut à la prise en considération du projet.

M. FRANQUEU développe au milieu du bruit, des considérations générales sur l'organisation de l'armée. Il croit qu'on aurait pu mieux faire que l'on a fait après Sedan, si l'armée avait été mieux organisée. Il n'est pas, d'ailleurs, pour le service obligatoire de l'armée. Il veut une France fortement organisée; mais le service obligatoire ne peut que donner le nombre et le nombre est impuissant quand il n'est pas organisé par la science et l'intelligence.

L'honorable député s'élève contre les remplaçants payés et passe en revue les différentes armes. Il ne croit pas que les finances de la France permettent d'entrer dans une organisation qui demanderait le service obligatoire.

A ses yeux, les propositions à cet égard sont inutiles quant au nombre, nuisibles quant à l'influence qu'elles devraient exercer sur les cadres, et désastreuses au point de vue des finances de l'Etat. Ce qu'il faut à la France, c'est un gouvernement national, régulier et définitif et qui répare les maux de la France.

Un membre, l'un des auteurs de la proposition, fait observer que l'honorable préopinant a fait confusion. En effet, la proposition qu'il a combattue ne peut être que l'une de celles présentées antérieurement, celle, par exemple du général M-rtin des Pallières, l'orateur adjure la Chambre de prendre la proposition en considération.

L'Assemblée, consultée sur ce point, décide que la proposition sera prise en considération.

M. E. PICARD, ministre de l'intérieur.—Messieurs, je viens vous donner communication d'une dépêche, que le gouvernement vient de recevoir:

Le général Paturel au général Faron.

« Le fort d'Issy est pris par le 38^e de ligne. Hier, il avait cessé ses feux. On en comprendra l'importance de cette nouvelle. Les troupes qui, dans la nuit dernière,

FUILLÉTON DU JOURNAL DE ROUBAIX.
DU 12 MAI 1871.

— 33 —

LE

DERNIER IRLANDAIS

PAR

ELIX BERTHE

VIII.

LE RATHÉ DU LORD ABBOT.

(SUITE)

William Sullivan, que l'on considérait comme une espèce d'oracle dans la contrée, paraisait lui-même propager ce bruit, il se faisait conduire de groupe en groupe, et ceux qui l'avaient écouté montaient un enthousiasme plus vif, plus bruyant que les autres. Richard fut donc accepté de ces gens simples comme un véritable envoyé du ciel, et les plus farouches se montrèrent pleins de soumission à ses volontés.

La confiance ainsi établie, on discuta les mesures à prendre pour réaliser au plus tôt, dans le comté, les plans de

l'association. Nous passerons rapidement sur les dispositions qui furent arrêtées dans cette entrevue; nous nous contenterons de dire que Richard, qui avait reçu de longue main les détails les plus minutieux sur le personnel de l'assemblée, eut l'art d'imposer ses décisions et celles des autres meneurs du complot sans irriter aucun de ces rudes amoureux-propres. Les chefs furent désignés avec discernement; on convint de signes de ralliement et de moyens de communication; enfin, comme il n'y avait pas un instant à perdre, il fut résolu que la révolte éclaterait dès le lendemain au grand marché de Neath. Richard assura que cette manifestation serait le signal d'une conflagration générale pour les autres comtés du centre, d'où elle s'étendrait ensuite dans toute l'Irlande.

Lorsque ces diverses matières furent réglées, la nuit était fort avancée, et l'aube commençait à faire palir les étoiles du côté de l'Orient. O'Byrne, après avoir répété à chacun ses instructions, prit congé de ses nouveaux amis. Les uns devaient regagner leurs cottons pour y fonder la révolte, tandis que d'autres se rendraient à Neath sur-le-champ et se tiendraient à la disposition de Richard, chef de l'insurrection partielle. L'assemblée se sépara donc, et le capitaine allait s'éloigner avec Jack et William, quand il s'entendit appeler avec timidité.

Il se retourna et se trouva en face d'un whit-boy, nu-tête et revêtu d'une chemise

blanche; Richard le regarda d'un air surpris:

— Qui est-tu? que me veux-tu? demanda-t-il avec un peu d'impatience. — S'il plaît à Votre Honneur, dit le white-boy, et la lettre, vous savez? — vous ne l'avez pas lue encore, et pourtant, si je ne me trompe, elle doit contenir des choses qui intéressent directement Votre Honneur! — De quelle lettre parlez-vous, mon ami? demanda Richard. — Quoi! vous avez oublié celle que vous a remis le Spectre, là, dans le félicé du Bon-Messager?

Et le white-boy parut éouffer un éclat de rire.

O'Byrne se souvint alors de la dépêche qui lui était parvenue d'une manière si extraordinaire, et que de autres préoccupations l'avaient empêché d'ouvrir jusqu'à là. Il la tira aussitôt de sa poche, et s'approchant du feu qui projetait un reste de lumière, pendant que le distillateur démontait ses appareils, il en examina la suscription. Et était adressée à lord Avondale, jug de paix, et scellée du sceau bien connu du vice-roi d'Irlande. Sans s'arrêter à la gravité d'une pareille action, le capitaine fit sauter hardiment ce cachet reboutable et lut avec avidité.

C'était, en effet, une pièce officielle, datée de Dublin. Le lord lieutenant présentait Avondale qu'une conspiration dont Richard O'Byrne, ex-devant capitaine au 62^e régiment, était un des chefs, devait éclater prochainement à Nath. Ordre

était donné à lord Avondale de requérir les constabularies du voisinage pour arrêter ce Richard O'Byrne, que l'on supposait caché dans la vallée de Glendalough. On insistait sur l'importance de cette capture, et on ajoutait que dans le cas où la conspiration viendrait à éclater subitement, les partisans de la reine et les amis de l'ordre eussent à résister avec fermeté, car plusieurs régiments étant déjà en marche, on avait la certitude d'étouffer la rébellion dans son berceau.

Cette dépêche, comme on peut le croire, agita vivement Richard. Après l'avoir lue plusieurs fois, il s'approcha de Sullivan, qu'il consultait volontiers comme le plus prudent et le plus expérimenté de ses agents; il lui dit en peu de mots la nature des nouvelles qu'il venait d'apprendre.

— William, ajouta-t-il, nous devons nous applaudir d'avoir brusqué les choses. Les soldats ont déjà quitté leurs cantonnements; demain peut-être il serait trop tard pour agir. C'est un effet de la protection divine que cette dépêche soit tombée entre nos mains; celui qui nous l'a apportée est vraiment un Bon-Messager! — Et le Bon-Messager, le voici, murmura dit le white-boy d'un air de fausse modestie en s'approchant des interlocuteurs.

Richard l'envisagea de nouveau. Vous êtes évidemment des nôtres? demanda-t-il. Mais d'où venez-vous? quel est votre nom? — J'ai reconnu

cette voix, dit William avec étonnement; Tom Irwing, est-ce bien vous? — Moi-même, monsieur Sullivan... Oh! je me suis un peu distingué cette nuit, et vous ne direz plus que j'ai du penchant pour le rappel! — N'est-ce pas vous, demanda Richard avec sévérité, qui ce soir avez allumé un incendie au village de Shanakill? — Ah! Votre Honneur sait déjà cela? — Oh! j'ai joliment fait la figure au bailli Jameson, au collecteur de dîmes et au méchant landlord! Le cochon, les œufs, le poney, tout a été grillé... C'était dur, voyez-vous; car enfin les pauvres bêtes n'étaient pas cause si l'on nous avait réduits à l'aumône, moi et ma famille. Et cela pour une seule pincée de cheveux arrachés par derrière à ce rênégat de Donnagh! On ne m'avait pas vu pourtant; je défiais tous les juges du comté de prouver... — Mais la lettre, Tom, interrompit l'aveugle, comment la lettre est-elle tombée entre vos mains? — Ah! voici, murmura... Je venais donc d'arracher, hier soir, les pommes de terre que j'avais plantées dans mon petit champ, ne voulant pas en laisser profiter le bailli et ses coquins de patrons, puis j'avais mis le feu au cottage, où les battements d'ailes de mes volailles et les hurlements de mon Berji me fendaient le cœur... Ma besogne terminée, j'ai voulu vous rejoindre au rathé du Lord-Abbot; mais, n'osant m'aventurer seul au milieu des bogs, j'ai pris le grand chemin qui passe, comme vous savez, de l'autre côté de la montagne. On n'y voyait